

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Postes :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ;  
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG, Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RESERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Septembre 1880.

## La Crise.

D'après le *National*, voici quelle serait la composition du nouveau cabinet :

MM. J. Ferry, président du conseil, instruction publique ; Constans, intérieur ; Cazot, justice ; Magnin, finances ; Farre, guerre ; Tirard, agriculture et commerce ; Sadi-Carnot, travaux publics ; vice-amiral Dupré ou vice-amiral Perron, marine ; Barthélemy Saint-Hilaire, affaires étrangères ; Devès, cultes ; Cochet, postes et télégraphes.

Les noms de MM. Casimir Périer ou Horace de Choiseul sont mis en avant pour le poste de sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères.

On remarquera que ce cabinet comporte la création d'un nouveau ministère, celui des cultes.

Le Président de la République a pensé que l'importance que venaient de prendre les questions religieuses nécessitait cette création, et il a fait derechef appeler hier matin M. Devès.

L'honorable président de la gauche n'a accepté ce poste que sur les instances pressantes de M. Jules Grévy.

Cependant la *France* dit qu'on attend toujours la réponse de M. Tissot pour le portefeuille des affaires étrangères.

Nous croyons savoir, d'autre part, que des offres ont été faites, pour ce portefeuille, à M. Lepère.

A la dernière heure, nous apprenons que M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait accepté le portefeuille des affaires étrangères. M. Decrais serait sous-secrétaire d'Etat à ce ministère.

Paris, 23 septembre.

Dans les cercles officiels on annonce pour ce soir la fin de la crise.

M. Jules Ferry prendrait la présidence du conseil et conserverait son portefeuille de l'instruction publique.

M. le marquis de Noailles, dont on aurait fini par vaincre les résistances, serait ministre des affaires étrangères, M. Sadi-Carnot des travaux publics, et l'amiral Clouet prendrait le ministère de la marine.

Les autres ministres conserveraient leurs portefeuilles.

En reproduisant ces bruits, nous sommes loin d'en garantir l'exactitude, car nous n'y ajoutons qu'une foi très-médiocre et d'autant plus hésitante que M. Jules Ferry multipliait encore ce matin ses démarches.

M. Grévy, nous assure-t-on, aurait définitivement arrêté que les Chambres seront convoquées pour le mercredi 13 octobre.

Nous croyons savoir que M. Dufaure, aussitôt la rentrée, fera une interpellation pour fournir à M. de Freycinet l'occasion de s'expliquer sur les causes de sa chute.

L'ex-président du conseil serait disposé à donner tous les éclaircissements désirables au sujet des négociations avec Rome, au sujet de la mission du général Thomassin, à laquelle se rattache de curieux détails relatifs à la décoration grecque acceptée par M. Gambetta, et enfin il ferait lumière complète sur les circonstances qui ont amené notre participation à la démonstration navale.

On a, paraît-il, de fortes raisons de croire à Londres que M. Grévy donnera sa démission avant la fin de l'année et qu'il sera remplacé par M. Gambetta comme Président de la République. Tel est le véritable sens qu'on donne à Londres à la crise actuelle en France.

## POURQUOI LES CONGRÉGATIONS NE SE FONT PAS AUTORISER.

Bien des gens se demandent chaque jour pourquoi les congrégations ne se soumettent pas et ne

sollicitent pas l'autorisation que le gouvernement leur refuserait. A ceux-là nous conseillons de lire et de méditer l'article ci-dessous :

Si l'on veut s'en rapporter aux renseignements plus ou moins indiscrets fournis par les journaux officieux, ainsi qu'à la dernière crise ministérielle, les congrégations non autorisées vont être dissoutes à bref délai. Tout en s'indignant contre une politique si antilibérale et par conséquent si républicaine, beaucoup de personnes néanmoins s'étonnent de la persistance que mettent les congrégations à ne pas montrer leurs statuts et à ne pas demander l'autorisation.

Pourquoi ne pas se faire approuver ? Quelle raison de ne pas faire cet acte de soumission ? etc., etc.

La réponse est facile.

N'étant pas autorisées, les congrégations n'ont pas, il est vrai, le *privilege de l'existence légale* ; elles ne sont pas *personnes civiles*, c'est-à-dire elles ne peuvent pas posséder ou acquérir, acheter ou vendre, recevoir des dons ou des legs, *comme congrégations* ; mais, aux yeux de la loi, leurs membres sont des citoyens comme les autres, *électeurs*, au même titre, ayant les mêmes droits civils, pouvant habiter la même maison, vivre sous une règle commune, se consacrer ensemble à la prière, à la prédication ou bien à l'éducation de la jeunesse.

Si ces droits leur suffisent, pourquoi demanderaient-ils un *privilege* — celui de l'existence légale — dont ils ne sentent aucunement le besoin ? Qui pourrait les y contraindre ?

Le gouvernement ! Pardon ! Le gouvernement ne fait pas les lois ; il les applique, il les exécute ; de là vient qu'il s'appelle le *pouvoir exécutif*.

Mais, dans ses décrets, le gouvernement vise des *lois existantes*.

Le gouvernement *prétend* qu'elles existent ; les congrégations, et avec elles des hommes compétents, pensent au contraire que ces lois n'existent pas. L'illustre M. Rousse, le savant M. Démolombe, 4.650 (hisez-bien !) 4.650 avocats, 200 magistrats démissionnaires, la presque unanimité

des tribunaux saisis de la question, sont de ce dernier avis. Qui a raison, du gouvernement ou de tous ces juriconsultes joints aux congrégations ? La justice a seule mission de répondre.

Très-bien ; mais au moins pourquoi ne pas céder à la force ? Le gouvernement n'hésitant pas à crocheter les serrures, à violer le domicile, pourquoi ne pas demander l'approbation plutôt que de se laisser dissoudre et expulser par la violence ?

Pourquoi ? Parce que les congrégations veulent défendre, au prix même de leur vie, « les droits des citoyens placés sous la sauvegarde des tribunaux. » « Vous tous qui lisez ces lignes, réfléchissez-y bien ; s'il plaisait au gouvernement de confisquer votre maison, de ravir votre liberté, sous le fallacieux prétexte qu'il y est autorisé par de prétendues lois existantes, que feriez-vous ? »

Vous autorisant de ce principe élémentaire que nul ne doit être jugé dans sa propre cause, et que par conséquent le gouvernement n'a pas le droit de vous imposer sans appel sa manière de voir et ses caprices, vous auriez recours aux tribunaux pour y trouver secours et protection.

Ce serait votre *droit*, car « tout désaccord entre l'administration et un citoyen sur le sens ou l'application de la loi est de la compétence du pouvoir judiciaire. »

Ce serait votre *dévoir*, car tout homme, juste appréciateur des libertés publiques, a l'obligation de combattre le plus dangereux de tous les despotismes, celui qui se dissimule « sous le couvert de la légalité. »

Ce que vous feriez, les congrégations le font.

Cet empiètement du pouvoir exécutif ; ces prétentions arbitraires d'un gouvernement sourd aux protestations les plus autorisées, aux consultations juridiques les plus claires et les plus démonstratives ; ce parti pris et ce mauvais vouloir, tout cela est habilement combattu par les congrégations qui, dans cette noble et courageuse résistance, sauvent la liberté de tous en sacrifiant l'existence de leurs seules communautés. Si, aujourd'hui,

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LES NOCES DE VIOLETTE.

(Suite.)

IV  
Les ambitieux triomphaient. Le joyeux étonnement du fermier des Vignes et de sa ménagère fut immense ; pourtant, il ne résista guère à quelques réflexions.

C'est qu'au dessus de l'avantage matériel existant dans l'ordre moral des lois précises que rien ne saurait abolir. On ne subit pas impunément un procédé magnétique, tel que celui dont nos rapaces devaient bénéficier après quelques délais ou formalités d'usage ; cette magnificence nous écrase.

Le sentiment du juste, inné même chez les sauvages, ne se fût-il pas révolté, Jacques et Gratiennne auraient encore été privés de repos : c'était la conséquence d'un fâcheux caractère ; au moment de posséder les terres longtemps arrosées de sueurs, le couple insatiable se demandait :

— Valérie Houdard, avec quinze mille livres, est-elle maintenant un parti avantageux ? Les exploiters de la ferme des Vignes étaient, on le voit, ce qui s'appellerait aujourd'hui des *malins* !... Oui ; mais le pépiniériste de Saint-Cyr

ne le cédait guère sur ce point à son compère de Saint-Avertin.

Quarante-huit heures ne s'étaient pas écoulées depuis l'imprudent sacrifice de Violette que Louis Houdard et son inséparable compagne, décidés à doubler la dot, s'empressaient de revenir à la ferme des Vignes, ne doutant pas cette fois d'une conclusion favorable à leurs desirs.

Flattés de leur démarche, Jacques et Gratiennne étaient trop habiles pour créer de nouvelles difficultés. On fut immédiatement d'accord. Cyprien reçut avis que la présentation que suivraient de fort près les fiançailles avait été fixée au dimanche suivant, répit de quatre jours au bout desquels on attendait une parfaite obéissance aux décisions paternelles.

Faut-il rappeler que le jeune homme endurait mille tortures ?

— Violette, se disait-il, éprouvait donc moins d'affection pour moi que je n'en ressens encore pour elle ? Que signifie un renoncement si brusque à l'héritage ? Était-elle merveilleusement désintéressée ou simplement désireuse de se dégager ?

La voix du cœur s'élevait pour affirmer un constant amour ; il reprit :

— Non, ce n'est pas en vain que Violette m'est toujours chère : elle m'aime comme autrefois et son refus de me revoir est le résultat de son extrême sagesse qui redoute la calomnie.

Armé d'un nouveau courage, il résolut, à tout risque, de braver les injonctions tyranniques.

Gratiennne, à qui n'échappait rien, profita de l'absence de Jacques pour dire à son fils :

— Cède ou n'attends aucune pitié de ton père.

Elle reçut cette réponse :

— Jamais je n'épouserai une femme lorsque j'en aime une autre.

La fermière des Vignes, convaincue de la résistance de Cyprien, ne dissimula pas à son mari la vanité de leurs calculs ; aussi, à la veille d'une explication décisive, que d'anxiétés terribles dans toutes les âmes !

— Il obéira ! certifiait Jacques dont la parole véhémement s'accroissait d'un geste plein de menace.

— Il n'obéira pas ! gémit Gratiennne, prête à verser des larmes ; car, enfin, l'indulgence, apaisage de toutes les mères, s'éveillait dans son cœur.

L'heure du rendez-vous approchait ; Jacques Desguéréts, Gratiennne et leur fils étaient réunis dans la grande salle où régnait un silence gros d'orage, lorsque soudain un jeune garçon, demi-mendiant, demi-faiseur de commissions, entra fort essoufflé.

— Que veux-tu, toi ? qui t'amène ? demanda brusquement le fermier des Vignes.

— Eh ! ne m'avez pas ! j'ai couru... je suis en nage... l'haleine me manque...

— Voyons, drôle ! explique-toi.

— Pardieu ! je viens... voilà... de la part de mam'zelle Valérie.

A ces mots le petit messenger tira de son bonnet un papier.

— Une lettre ! quand on doit voir la personne ! qu'est-ce que cela signifie ?

— Impossible à moi, père Jacques, de vous le dire... mais ce que je sais, maman Gratiennne... c'est que j'ai une soif, oh ! mais une soif !

La fermière n'achevait pas d'emplir un gobelet qu'un formidable juron rehaussé de coups de poings sur la table, fit pressentir un événement extraordinaire.

— Mon homme ! apprenez-nous ce qu'il y a sur cette feuille.

— Ce qu'il y a ?... Tenez ! lisez ! vociféra Jacques.

Et jetant la lettre à son fils :

— Misérable Violette !... il fallait s'y attendre !... il fallait s'y attendre !

Cyprien lut avidement ce qui suit :

« Monsieur Desguéréts,

« J'ai seulement appris hier ce qui se passe ; autrement, vous sauriez déjà que je ne serai jamais votre bru.

« Comment ! on ne me recherchait que pour mon argent ? M. Cyprien possède le cœur d'une charmante fille et la question d'intérêt est assez

Les religieux sont victimes de l'omnipotence gouvernementale, demain tous les Français pourront, sous un prétexte quelconque, subir le même sort. Qu'on veuille bien approfondir ces quelques réflexions et l'on ne manquera pas de trouver digne des plus grands éloges la conduite de ces religieux qui, les premiers, opposent une digue au courant dangereux des abus de pouvoir. Qu'elles réussissent ou non, les congrégations auront eu la gloire de ménager les revendications de l'avenir en sauvant les principes.

Pourquoi encore les congrégations ne se font-elles pas autoriser ?

Parce qu'elles ont décidé de ne pas séparer leur sort du sort des Jésuites, déjà pourchassés dans toutes leurs maisons, donnant par là un magnifique exemple d'union, de concorde et d'unité d'action dans la lutte.

Parce que les chrétiens tiennent de l'Evangile et non pas du Code, de Jésus-Christ et non pas de Gambetta, le droit d'être religieux, comme celui d'être catholiques. Ce droit ne les dispense pas assurément de la soumission aux lois justes du pays, mais il est au-dessus des rancunes politiques et des persécutions maçonniques.

Ce droit imprescriptible, le gouvernement l'attaque, les congrégations le défendent.

Qu'on en détermine les conditions sociales et les effets civils à la lumière du christianisme et de la vraie liberté, soit; mais qu'on ne le fasse pas dériver, comme de sa source, uniquement de la tolérance politique!

Je comprends que le gouvernement soit libre d'accorder ou de refuser l'existence légale aux congrégations qui jugent à propos de la solliciter; mais pourquoi ces congrégations ne seraient-elles pas libres, à leur tour, de la demander ou de ne pas la demander?

Ce n'est donc point par un motif d'hostilité ni par un principe de révolte, mais par une haute raison de saine politique, de discipline et d'indépendance chrétienne que les congrégations restent passives devant les sommations illégales qui leur sont faites.

Leur propre dignité leur fait également un devoir de ne pas faire une démarche qui serait certainement inutile. L'approbation ne pouvant être accordée que par une loi votée par les deux Chambres, il est incontestable qu'on ne répondrait à leur conduite pleine de condescendance que par un refus dédaigneux et blessant. Qui voudrait n'en plus douter n'aurait qu'à lire les journaux républicains, qu'à consulter les discours ou les conversations des chefs de file. Aux victimes condamnées irrévocablement à mourir doit appartenir le droit de ne pas s'exposer à la risée en criant grâce pour faire plaisir à leurs bourreaux.

En outre, les congrégations peuvent-elles déceintement soumettre leurs statuts au contrôle qu'on veut leur imposer? Vous figurez-vous avec quelle réserve, quelle mesure, quel tact, des députés incroyables ou athées ou francs-maçons ou libres-penseurs livreraient aux discussions publiques de la tribune, aux ricanements et aux moqueries d'une pareille Assemblée, les exercices religieux de l'oraison, de l'examen, de l'office; les pratiques de pénitence corporelle, comme le jeûne, le cilice, la discipline; mieux en-

forte pour qu'on abandonne cette même charmante fille après un acte sublime ?

» Heureusement, je ne suis pas une sotte. Le premier avantage de l'éducation que je dois à mes chers parents aura été de m'éclairer sur l'irréparable injustice qui serait commise aux dépens de trois personnes, car je n'aurais pas plus lieu de me féliciter que votre fils et Violette Peyrol.

» Voilà, monsieur, pourquoi vous ne devez pas plus compter sur ma présence que sur celle de mes parents qui, mieux au courant de mes inclinations sincères, approuvent la missive que j'ai l'honneur de vous adresser.

» Ceci dit, je n'ai plus, monsieur, qu'à vous prier de croire aux sentiments respectueux de votre servante.

» Valérie Houdard. »

L'impression de cette lecture équivalut à un coup de massue. Elle détruisait de fond en comble un superbe échafaudage.

— Et tout ça, j'en suis sûr, parce que cette misérable Violette a bavardé à sa manière! vociféra Jacques.

Avons-nous besoin d'assurer qu'il fut seul à maudire l'intervention de la fille du pépiniériste de Saint-Cyr ?

(A suivre.)

ALFRED SÉGUIN.

core les vœux d'obéissance, de pauvreté, de chasteté ?

Voilà pour quelles raisons multiples les congrégations ne demandent pas l'autorisation.

## Chronique générale.

En lisant dans le *Journal officiel* la lettre écrite par M. Grévy à M. de Freycinet, il paraît que M. Gambetta a eu un véritable accès de colère. Il déplait sans doute au chef de la majorité opportuniste que l'on témoigne autant de sympathie à une créature qu'il a brisée.

Nous devons constater d'ailleurs que jamais ministre tombé n'a été l'objet de tant d'empressements, ce qui est un mauvais présage pour l'avenir de M. Gambetta. Il a reçu des cartes et des lettres venant d'hommes de tous les partis.

Lundi, M. de Freycinet recevait également un grand nombre de visites de ses amis et de différents personnages appartenant au monde diplomatique. Il leur a déclaré qu'il souhaitait la rentrée des Chambres au plus vite pour deux motifs : 1° afin que la France, par ses représentants, pût dire jusqu'où elle veut aller en ce qui concerne la politique extérieure; 2° pour que les représentants du pays et le pays sachent sur qui doit retomber la responsabilité de la situation actuelle.

L'ancien président du conseil est fermement décidé à monter à la tribune, et là, pièces en mains, à faire la lumière d'une manière écrasante pour les instigateurs de la politique belliqueuse qui sont ceux-là mêmes qui ont le plus crié contre l'Empire en l'accusant d'avoir troublé la paix de l'Europe dans un intérêt exclusivement personnel.

Tous les hommes sincères et soucieux des intérêts du pays reconnaissent que la situation actuelle imposé au gouvernement le devoir de convoquer la Chambre. M. Gambetta s'y oppose, parce qu'il sait bien que la majorité ne le suivra pas dans la voie où il s'est engagé. L'affaire des congrégations n'est qu'un prétexte; c'est la politique extérieure qui a déterminé la crise. M. Gambetta n'a qu'un but: gagner du temps, compromettre le pays dans les affaires d'Orient et l'y engager assez pour que les Chambres, lors de leur réunion, ne puissent reculer devant une guerre devenue inévitable. Lorsque le pays sera compromis, perdu, affolé, M. Gambetta se présentera comme un sauveur, et il ne désespère pas de voir la France se précipiter dans ses bras. C'est l'apothéose que le sinistre fou de 1870 se prépare. — Laissera-t-on M. Gambetta sacrifier la France à son orgueil? Laissera-t-on la patrie s'engager dans de funestes aventures pour servir les projets ambitieux du bohème du Palais-Bourbon ?

En présence du désarroi gouvernemental, la France, comme beaucoup de journaux républicains, demande la convocation des Chambres. M. de Girardin ne cache point à ses lecteurs les embarras de la République.

« Ce qui a lieu de surprendre, c'est que M. Jules Grévy, dont le jugement est si sûr et l'esprit si correct, ait toléré que la crise ministérielle dont la lettre de M. Guichard a été l'un des nœuds se dénouât hors des Chambres en vacances.

» Ou je me trompe fort, ou ce dénouement n'en sera pas un et sera une complication de plus.

» Le mauvais génie de la situation a été l'auteur du malencontreux article 7, qui, à la place de périls imaginaires, a mis des périls réels, et ce serait lui qui serait appelé à relever le cabinet tombé et à le présider !

» Et si ce n'était pas lui, qui serait-ce ? Il suffit de poser cette question pour mesurer toute la profondeur du fossé, je ne veux pas dire du gouffre dans lequel M. Ferry a fait glisser la République et d'où il sera impuissant à sortir...

» O peur puérile des congrégations religieuses déchainée par M. Jules Ferry, tu menaces de nous coûter bien cher !

M. Jules Ferry n'est pas mieux accueilli dans le monde politique que dans la presse.

Il est mis en quarantaine, et le vide se fait autour de lui.

Nous lisons dans une dépêche de Londres au *Grand Journal* :

« Depuis l'envoi de M. Challemel-Lacour à Londres, il se passe des choses véritablement extraordinaires.

» Aujourd'hui, cela devient presque un scandale diplomatique : l'ambassadeur français traite par trop exclusivement les affaires avec le sous-secrétaire d'Etat, sir Charles Dilke, et semble représenter beaucoup plus son patron, dont l'amitié pour M. Dilke est bien connue, que notre pays lui-même.

» L'heure est solennelle, croyez-m'en !

» M. de Freycinet s'est démis parce qu'il n'a pas voulu adopter la politique énergique (aventureuse et folle, plutôt !) que préconise M. Gambetta dans la question d'Orient, et non pour d'autres causes.

» Il faut que la France sache cela : Sir Charles Dilke et M. Gambetta veulent engager leurs pays respectifs dans un conflit en Orient pour la poursuite ultérieure d'un but qui saute aux yeux.

Le remplacement de M. de Freycinet, comme ministre des affaires étrangères, offre des difficultés inattendues. On se heurte, au dire même des officieux, à des refus ou à des impossibilités de toutes parts.

M. de Saint-Vallier s'est empressé d'envoyer sa démission. Les premières nouvelles venues de Berlin, de Vienne, de Londres, constatent de très-fâcheuses impressions.

Le *Voltaire* assure que M. de Freycinet a ordonné seul, sans consulter le cabinet, l'affichage du discours de Montauban; il a ordonné seul aussi le départ de la flotte pour Raguse; il a décidé seul les affaires de Tunis.

Avant-hier a paru à Paris le premier numéro du journal *la Commune*, organe des anciens membres de la Commune amnistiés, sous la direction de Félix Pyat. Ce numéro contient un manifeste qui est une déclaration de guerre aux « éléments gros et gras, restés en paix à traire la République. » Les Félix Pyat, Gambon, Protot, Mellier, Clément, Vesinier et Cluseret déclarent qu'ils reprennent la lutte où ils l'ont laissée, qu'ils tiennent déjà Belleville et qu'ils reprendront Paris — toute une perspective de nouveaux incendies au pétrole.

Cent trente maisons d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine ont fermé leurs ateliers lundi matin. Cette mesure a été décidée dans une réunion des patrons ébénistes tenue samedi dans l'ancienne maison Krieger.

Deux mille ouvriers environ se trouvent sans travail. Les ouvriers ébénistes formaient depuis quelque temps des grèves partielles. Ils mettaient certaines maisons à l'index et ne reprenaient leur travail qu'après leur adhésion aux conditions stipulées par une commission exécutive.

## Etranger.

ANGLETERRE. — On télégraphie de Londres, 21 septembre :

« Les ministériels sont très-satisfaits de la crise en France; ils espèrent plus que jamais que M. Gambetta et ses amis ne refuseront plus rien à M. Gladstone et à sir Charles Dilke et que, grâce à l'alliance entre l'Angleterre, la France et la Russie, dont ils ne doutent plus, le démembrement de l'empire ottoman deviendra avant six mois un fait accompli.

Plusieurs ministres, entre autres M. Mundella et M. Chamberlain, ont télégraphié leurs félicitations à M. Gambetta, personnellement.

Les tories, au contraire, pensent que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie se ligueraient

pour faire tomber à plat la politique extérieure Gambetta-Gladstone. »

ALLEMAGNE. — Berlin, 21 septembre. — Depuis hier, il n'est plus question ici ni de la démonstration navale, ni de la nomination de M. de Bismark au ministère du commerce, ni de l'incident bavarois, ni même des grandes manœuvres. Tous les esprits sont absorbés par les événements politiques dont la France est en ce moment le théâtre, tous les yeux sont fixés sur Paris.

Ai-je besoin de vous dire que la démission de M. de Freycinet est interprétée ici dans un sens entièrement défavorable? Sa politique, pacifique à l'intérieur comme à l'extérieur, va, dit-on, faire place à une politique agressive.

La question de la triple alliance anglo-franco-russe est remise sur le tapis. On sait que M. Gambetta et M. Gladstone ont la même manière de voir sur la question d'Orient, et le rapprochement qui s'est opéré entre la Russie et l'Angleterre fait naître des appréhensions sérieuses.

Je ne vous mentionnerai qu'en passant l'opinion de la presse allemande, unanime à prétendre que l'avènement d'un ministère gambettiste, c'est la guerre inévitable à brève échéance. La *Berliner Tagblatt* se distingue entre ses confrères par la netteté de ses affirmations.

Ce journal écrit que M. Gambetta croit le moment opportun pour faire éclater un conflit entre l'Angleterre et les alliés austro-allemands, que l'entente de l'Angleterre et de la France existe au sujet de la question du Danube pour combattre l'influence autrichienne, et enfin que la Russie seconde les vues de Paris et de Londres.

Il faut espérer que le nouveau cabinet français ne tardera pas à donner à l'Europe les assurances de paix que la chute de M. de Freycinet a fait évanouir. Il y a urgence, car la polémique récente qui a éclaté entre la presse allemande et la presse française a surexcité considérablement les esprits, et il serait facile à cette heure, à M. de Bismark, d'entraîner l'Allemagne dans une nouvelle guerre.

De la prudence donc, plus que jamais !  
(Grand Journal.)

## Chronique militaire.

LES MANŒUVRES DU 9<sup>e</sup> CORPS.

Par suite d'une latitude plus grande laissée au général de Galliffet, les manœuvres de ce corps ont eu un certain intérêt: on n'a pas tout ordonné à l'avance.

Le 9<sup>e</sup> corps, vainqueur supposé d'un ennemi à Targé, s'est porté en avant et a pris ses lignes sur la Creuse. La 18<sup>e</sup> division, partie de Châtelleraut, s'est portée sur la rive droite de la rivière à la Haye-Descartes. La 17<sup>e</sup> division a passé la rivière à Le Signy sur un pont de bateaux; l'opération a été brillamment exécutée, grâce aux pontonniers sous la protection du régiment de marche d'infanterie de marine, et de deux batteries établies dans la belle position de Mermeau. Prenant la route du Nord-Est, les deux divisions convergent par trois routes sur Ligeuil; et après avoir passé l'Esvre à gué ou sur de petits ponts, sous la protection du rideau de cavalerie qui s'est repliée avec à propos devant un mouvement offensif de l'ennemi, l'armée a livré un combat victorieux.

Les positions ont été lestement occupées. Une marche de nuit, commencée tardivement, à cause d'un violent orage survenu, a porté l'armée dans les positions de Manthelau. L'artillerie a eu à fouiller tout l'horizon et à déblayer le plateau avant son occupation.

Les manœuvres par échelons sont correctement exécutées: il y a de l'ordre et du silence dans les marches, et tout fait supposer, par ce qui a eu lieu, que l'exécution rigoureuse du règlement de 1875, pour l'infanterie, peut donner un succès complet, vu l'emploi judicieux des éclaireurs, des soutiens et des réserves.

Le terrain, plus facile ici que dans l'Argonne, n'a amené aucun des accidents signalés pour le 6<sup>e</sup> corps.

Il y a, jusqu'à présent, à se féliciter des preuves données de bonne direction.

Nous avons à regretter que les fatigues d'une vie passée, ou les nuits de guérillas au Mexique, ou la douleur d'une captivité en

Allemagne, ou quelque blessure ouverte, ait forcé, la plupart du temps, le général en chef à suivre en voiture les manœuvres de son corps d'armée. (Grand Journal.)

Par décret, ont été nommés :  
Lieutenant au 8<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, M. de Mac-Mahon, sous-lieutenant au 13<sup>e</sup> bataillon ;  
Sous-lieutenant au 24<sup>e</sup> de dragons, M. Billard-Duclozeau, élève-officier de l'École de cavalerie (3<sup>e</sup> de dragons) ;  
Sous-lieutenant au 17<sup>e</sup> de chasseurs, M. Donat, élève-officier de l'École de cavalerie (2<sup>e</sup> chasseurs).

#### Mutations dans l'artillerie.

M. Collot, lieutenant en premier à la 7<sup>e</sup> batterie du 28<sup>e</sup> d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie de Saumur, a été classé à la 3<sup>e</sup> batterie du 35<sup>e</sup> d'artillerie pour y faire le service.  
M. Germain, lieutenant en premier à la 8<sup>e</sup> batterie du 28<sup>e</sup> d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie de Saumur, a été désigné pour faire le service à sa batterie.  
M. Chastel, lieutenant en premier à la 8<sup>e</sup> batterie du 35<sup>e</sup> d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie de Saumur, a été classé à la 5<sup>e</sup> batterie du 8<sup>e</sup> d'artillerie, pour y faire le service.

M. Leclerc, lieutenant au 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Arnaudeau, commandant la 18<sup>e</sup> division d'infanterie (9<sup>e</sup> corps d'armée).

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### PASSAGE DE TROUPES.

Le 77<sup>e</sup> de ligne, revenant des grandes manœuvres et retournant à Angers, sera à Saumur mardi 28 et mercredi 29 de ce mois. Il comprend 38 officiers, 837 hommes, 18 voitures et 44 chevaux.

#### MUSIQUE MUNICIPALE.

Le mauvais temps ayant empêché la musique municipale de se faire entendre dimanche, le concert qui devait avoir lieu est renvoyé à dimanche prochain 26 septembre, à 4 heures du soir.

**Ophthalmie purulente.** — M. le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets, en date du 6 septembre, une circulaire qui appelle leur attention sur les ravages exercés par l'ophthalmie purulente, qui serait une des causes les plus fréquentes de la cécité. Sur cent aveugles, on en compte en effet trente-deux qui le sont devenus par suite de cette affection.

Cette circulaire est suivie d'une note sur les moyens à employer pour prévenir l'ophthalmie purulente. Voici cette note :

- 1<sup>o</sup> Emploi de l'eau phéniquée à 1/250 en lotions fréquentes dans toutes les hyperémies conjonctivales, conjonctivites catarrhales, purulentes, granuleuses ;
- 2<sup>o</sup> Eau phéniquée et sulfate neutre d'ésérine (5 centigrammes pour 40 grammes d'eau distillée) dans les conjonctivites pustuleuses, vésiculeuses, ulcéreuses et les abcès de la cornée ;
- 3<sup>o</sup> Eau phéniquée et atropine (0 gramme 05 centigramme pour 40 grammes d'eau distillée) lorsqu'il y a en même temps iritis ;
- 4<sup>o</sup> Enfin, la glace méthodiquement appliquée dans certains cas particuliers, mais exceptionnels, et plus habituellement, au contraire, l'eau chaude : tels sont, dans leur ensemble, les moyens locaux qui devraient être employés par tous les médecins, en attendant un traitement qui serait institué par un spécialiste, dans le cas où la maladie tendrait à prendre, malgré ces moyens, un caractère de gravité nécessitant la mise en œuvre de tels ou tels autres que celui-ci jugerait utiles, avant que la maladie ne se fût déjà terminée par une perforation, comme c'est la règle avec les collyres métalliques instillés dans les culs-de-sac de la conjonctive.

Un concours pour le surnumérariat de l'Administration des Contributions indirectes

aura lieu, au chef-lieu de chaque département, le 10 novembre 1880.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit par les règlements :

Pour le service des bureaux, 49 ans au moins et 25 au plus ;  
Pour le service actif, 20 ans au moins et 25 ans au plus.

Néanmoins, peuvent être nommés surnuméraires à 18 ans les fils des employés des Contributions indirectes, ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier-ès-lettres ou ès-sciences.

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le maximum d'âge peuvent se présenter à l'examen ; mais, s'ils sont reconnus admissibles, ils ne sont appelés à commencer leur surnumérariat qu'à l'âge réglementaire.

Sont exceptionnellement admis à concourir jusqu'à l'âge de 30 ans les postulants qui justifient de services militaires dont la durée compense le temps qui les place en dehors de la limite d'âge, ainsi que ceux qui justifient de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces à fournir, à la Direction des Contributions indirectes, à Angers, rue Volney, ou à la Sous-Direction de Saumur, rue de Poitiers. Ils devront se faire inscrire avant le 1<sup>er</sup> octobre. Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

#### TOURS.

Le bruit court, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, que la grande revue des troupes du 9<sup>e</sup> corps d'armée, qui avait été fixée au 25 de ce mois, aurait lieu le 24. Cette revue serait passée dans les immenses prairies qui s'étendent depuis le pont de Saint-Avertin jusqu'à Vêretz sur la rive droite du Cher, entre cette rivière et la levée.

Du haut de cette levée, le public assisterait fort commodément au magnifique spectacle que présentera la revue.

Par arrêté préfectoral, est autorisée l'ouverture, dans chacune des villes de Loches et de Chinon, d'un magasin ou entrepôt provisoire, destiné à recevoir, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre prochain, les sucres déposés par les commerçants de ces arondissements respectifs, en vue du recensement prescrit par la loi du 49 juillet 1880.

#### POITIERS.

Un détachement du 2<sup>e</sup> pontonniers en garnison à Angers, se rendant à Poitiers pour les exercices de tir, composé de 29 officiers et de 682 hommes, logera les 28 et 29 septembre à Thouars, le 30 à Montcaumon, le 1<sup>er</sup> octobre à Mirebeau, et arrivera à Poitiers le 2 octobre.

La chambre des mises en accusation de la Cour de Poitiers s'est réunie pour statuer sur l'opposition faite, par le procureur général, à l'ordonnance par laquelle M. le premier président Merveilleux-Duvignaux s'est déclaré régulièrement saisi par instance contre le préfet de la Vienne, sur la plainte au criminel portée par les RR. PP. Jésuites, récemment expulsés.

La chambre s'est déclarée à son tour régulièrement saisie, et a remis à une audience ultérieure pour examiner les pièces dont elle a ordonné l'apport.

M. Cazot est décidé, dit-on, à résister par tous les moyens à l'arrêt de la chambre des mises en accusation de Poitiers contre le préfet. Le *Temps* va jusqu'à dire que les magistrats pourraient être traduits devant la Cour d'assises pour forfaiture.

#### Musique Municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du dimanche 26 septembre 1880, à 4 heures du soir.

#### Programme.

1. *Trebizonde*, marche..... TILLIARD.
2. *Le Prince Oscar*, grande valse... STRAUSS.
3. *Un Jour de bataille*, fantaisie pour petit bugle..... ZIEGLER.

4. *La Villageoise*, polka..... X.
5. *La Marche des Drapeaux*..... SELLENICK.

Vers la fin de la semaine, l'*Écho Saumurois* commencera la publication, en feuilleton, du **Mesnil-au-Bois**, ouvrage dû à la plume de l'un de nos romanciers les plus en vogue, M. CHARLES DESLYS.

### Faits divers.

On écrit de Saint-Étienne au *Gaulois* :

« On s'entretient en ce moment, dans notre ville, d'un fait singulier sur lequel il importe que la lumière soit faite.

« Il y a quelque temps — douze ou quinze mois — la manufacture nationale d'armes de St-Etienne reçut la commande de 330,000 sabres-baïonnettes. Or, ces derniers jours, et alors que l'entrepreneur allait se mettre à l'œuvre pour l'exécution du marché, le colonel directeur a été tout à coup avisé que ladite commande était et demeurerait supprimée sans autres explications.

« Grand émoi, comme bien vous pensez, parmi les officiers d'artillerie et dans le personnel de l'établissement.

« On alla aux informations dans les bureaux de la guerre et... ailleurs, et l'on finit par apprendre que la fabrication des 330,000 sabres-baïonnettes enlevée à la manufacture de Saint-Etienne avait été livrée à un particulier, aussi peu du métier que possible, mais possédant quelque part, outre des amis puissants, un atelier de galvanoplastie!...

« Le coût de chaque sabre-baïonnette, après avoir été débattu, avait été fixé, ici, à 9 fr. 50.

« Pourrait-on demander, sans trop d'indiscrétion, à quel prix le nouveau concessionnaire parisien a accepté la fourniture et l'écart qu'on prétend, à tort ou à raison, exister entre les deux marchés ?

« La fabrication des 330,000 sabres-baïonnettes devait occuper huit cents ouvriers stéphanois pendant deux ans. Notre manufacture se voit forcée de les congédier net à la fin du mois, bien qu'elle ait déjà diminué de près de la moitié le nombre des travailleurs qu'elle utilise habituellement. »

### Nouvelles à la main.

La petite fille de notre confrère Z..., décoré le 14 juillet dernier, vient d'avoir un joli « cri de cœur. »

— Vous êtes contente, lui disait-on, que votre papa soit chevalier de la Légion d'Honneur.

— Je crois bien, s'écria l'enfant, il y aura de la troupe à son enterrement.

Un oncle faisait de sévères reproches à son neveu.

— Tu as mangé tout ce que tu avais, malheureux.

— Malheureusement non, mon oncle, j'ai des dettes... et je ne pourrai jamais les manger !

Des touristes font une excursion sur les côtes de Bretagne, dans une barque de pêcheur. La mer est grosse et semée de brisants. Le vent souffle avec violence.

— Dites-donc, brave homme, il n'y a pas de danger ? demande un des voyageurs anxieux.

— Soyez tranquille, je connais tous les récifs de la côte.

Un instant après, le bateau touche et craque épouvantablement. On est à deux doigts de la mort.

— Tenez, vous voyez, dit tranquillement le pêcheur, justement en voilà un.

M. Gambetta n'était pas à Blois, mais Trompette s'est empressé de s'y rendre. Comme on lui demandait la raison de son déplacement.

— Il y a longtemps, répondit-il, que j'entendais parler de la marmite à Papin, j'ai voulu la voir !

Parlez-moi des affaires qui ne traitent pas ! Un marchand ambulant poursuit, sur le boulevard, un monsieur très-pressé en lui offrant une canne.

Le monsieur, sans s'arrêter :

- Combien ?
- Vingt francs !
- Vingt sous !
- Voilà !

M<sup>me</sup> X... disait l'autre jour au jeune Y... :  
— Vous devriez vous marier, mon cher.  
— Me marier ? Et pourquoi donc ça ? Je n'ai pas de dettes et je suis bien portant !

### Dernières Nouvelles.

Bordeaux, 22 septembre.

Un épouvantable drame a eu lieu, hier soir, sur la Garonne.

Le bateau faisant le trajet de Lacasse à Bordeaux a été renversé par un très-violent mascaret et a coulé à pic. On croit qu'il y avait trente-huit personnes à bord. Quinze ont pu se sauver et ont été recueillies par un vapeur de la Compagnie des Hirondelles, venant en sens inverse.

Trois frères des écoles chrétiennes étaient à bord, et l'un d'eux a sauvé neuf personnes.

Un d'entre eux, le Frère Justin Obilon, est au nombre des victimes.

Des cadavres de femmes sont remontés hier soir à la surface de l'eau.

Londres, 22 septembre.

On mande de Vienne au *Standard* que les Albanais seraient disposés à mettre le feu à Dulcigno et à réduire cette place en cendres plutôt que d'obéir à la sommation de l'amiral Seymour et de la livrer aux Monténégrins.

Nous sommes informés, d'autre part, par une dépêche particulière, que le dernier délai accordé par l'amiral Seymour pour la livraison de la ville expire ce soir (jeudi).

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 septembre.

Notre 5 0/0 ouvre à 120.15, en avance de 0.12 1/2 sur la clôture d'hier. A l'étranger, la situation a la même fermeté et les Consolidés anglais nous arrivent à 97 7/8, sans changement ; donc il y a tout à supposer qu'il n'y a pas de complications nouvelles.

Le 5 0/0 poursuit sa marche en avant à 120.20, l'Italien débute en hausse à 86.25, s'élève à 86.45 pour fléchir en réalisations à 86.40. Le Florin-hongrois suit le mouvement à 93.75. C'est toujours sur nos valeurs de crédit que se porte de préférence l'Espagne ; nous cotons la Banque d'escompte 812.15 et le Crédit foncier à 1,400, en hausse de 7.50 sur la clôture de mardi.

Le Crédit mobilier ne peut suivre le mouvement et sent que ce titre est encore trop lourd, et perd dans le mouvement de hausse 2.50 sur son dernier cours et débute à 630. Le Suez est demandé à 1,270, gagnant 10 fr. ; la Dette unifiée d'Egypte est recherchée à 124.50, en avance de 4.50.

Quant à nos valeurs de chemins de fer, elles suivent lentement et prudemment le mouvement ; le Midi et le Nord en hausse de 5 fr., le premier à 1,060, et le second à 1,645. Le Lyon est en retard et ne gagne que 2 fr. à 1,442 ; les demandes sont également très-actives sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière et sur les titres de la Société générale française de Crédit.

LISEZ LE JEUDI		
<b>LE MOUVEMENT FINANCIER</b>		
Moyennant		
Par an	CINQUANTE CENTIMES PAR AN	Par an
50	on reçoit	50
centimes	<b>LE MOUVEMENT FINANCIER</b>	centimes
Journal du Jeudi, grand format, le meilleur, le plus indépendant et le plus complet des journaux financiers. Le journal publie non-seulement la cote officielle, mais les cotes du marché en banque. Le lecteur y trouvera les conseils les plus sérieux et les meilleurs pour améliorer sa fortune et grossir son revenu.		
Adresser son abonnement à M. le Directeur du MOUVEMENT FINANCIER, 26, rue Feydeau, à Paris.		

### LA SITUATION 4 francs par an.

Journal de grand format, le plus complet et l'un des plus anciens journaux financiers, le meilleur guide accrédité de l'épargne.

OFFRE GRATUITEMENT à toute personne qui s'abonne pour un an, une superbe prime d'argenterie, expédiée franco et à choisir, sur les articles suivants :

1<sup>o</sup> Un service à café, composé de 6 cuillers, métal blanc argente, modèle riche avec très-joli décoré ;

2<sup>o</sup> Une magnifique timbale guillochée, argente ;

3<sup>o</sup> Un très-beau couvert de table, cuiller et fourchette, métal blanc argente, genre riche.

Tous ces articles, d'argenterie de 1<sup>re</sup> qualité, sortent de la grande maison d'orfèvrerie Adolphe Boulanger, de Paris ; ils sont d'une valeur supérieure au prix d'abonnement.

Adresser 4 fr. en bon ou timbres-poste ; à l'administration du journal LA SITUATION, 33, rue Vivienne, à Paris.

## DICTIONNAIRE DES CURIEUX

Complément pittoresque et original des divers dictionnaires.

Par Ch. FERRAND.

Cet ouvrage est consacré à l'étude des deux ou trois mille locutions particulières à notre langue, telles que :

Danser sur un volcan. — C'est une fine mouche. — L'eau en vient à la bouche. — Filier le parfait amour. — Etudier la carte de Tendre. — Être le Dindon de la farce (et non le dindon). — Faire la diablerie à quatre (et non le diable). — Qui voit ses veines voit ses peines. — Chacun sait où la sandale le blesse (et non le bât). — Ecrire comme un notaire. — Quand on prend du galon, etc. — Croquer le marmot. — La foire n'est pas sur le pont. — Prendre ses jambes à son cou. — La semaine des trois joudis (cette semaine a bel et bien existé). — Ne pas être dans la manche de quelqu'un. — Être sur son trente-et-un. — Avoir du foin dans ses bottes. — Raisonner comme le crocodile. — ne pas

se fouler la rate. — Être toqué, timbré. — Être coiffé de quelqu'un. — La poudre d'escampette, la poudre de perlimpinpin, etc., etc.

Comment peut-on faire un usage intelligent de ces façons de parler, si on ignore leur origine et, par conséquent, leur véritable sens, leur mode d'application.

Le Dictionnaire des Curieux n'est pas rédigé avec la sécheresse d'un lexique. Outre les nombreuses données littéraires, historiques et scientifiques que comporte son plan, il est rempli d'anecdotes, de traits et de mots spirituels ou typiques qui feront les délices des curieux, des amateurs et des causeurs.

Pour recevoir franco par la poste, à titre d'échantillon, les deux premières séries (de chacune 64 pages gr. in-8) du Dictionnaire des Curieux, adresser 1 fr. 50, en mandat ou timbres, à M. Ch. FERRAND, auteur-éditeur, quai Vauban, 8, à Besançon (Doubs).

### APPEL AUX POÈTES.

Le vingt-cinquième Concours poétique ouvert en France le 15 août, sera clos le

1<sup>er</sup> décembre 1880. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen, Lot-et-Garonne. — (Affranchir.)

**LES CHEMINÉES** ne fument plus avec le ingénieur à BÉZIERS (Hérault). Breveté en France et à l'étranger. Pose facile. — Prix depuis 12 fr. — Envoi franco du Catalogue.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartrès, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30. matin.	7 h. 40. soir.	11 h. 55. matin.		
8 h. 15. —		4 h. 51. —	9 h. 10. soir.		
11 h. 25. —					
1 h. 17. soir.					
4 h. 55. —					
7 h. 50. —					

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30. matin.	9 h. 13. matin.	5 h. 17. soir.	9 h. 53. matin.	6 h. 30. soir.	4 h. 28. —
8 h. 35. —		3 h. 50. —	11 h. 20. —		
10 h. 15. soir.					
6 h. 45. —	10 h. 47. —				

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 SEPTEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 50	»	»	Crédit Foncier colonial	440	»	»	C. gén. Transatlantique	597 50	2 50	»
3 % amortissable	88 45	»	15	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1390	»	»	Canal de Suez	1256 25	1 25	»
4 1/2 %	115 25	»	»	Obligations foncières 1877	365	»	2 50	Société autrichienne	603 75	3 75	»
5 %	120 05	»	05	Obligations communales 1879	472	»	»				
Obligations du Trésor	517 50	»	50	Oblig. foncières 1879 3 %	468	»	»	OBLIGATIONS			
Obligations du Trésor nouvelles	518	»	4 50	Soc. de Crédit ind. et comm.	740	»	»	Est	389	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	»	»	Crédit mobilier	630	»	2 50	Midi	388 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	»	2	Crédit Foncier d'Autriche	760	»	»	Nord	393	»	»
— 1865, 4 %	523	»	2	Est	716	25	»	Orléans	390	»	»
— 1869, 3 %	403	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1431	25	7 50	Ouest	390	»	»
— 1871, 8 %	398	»	»	Midi	1070	10	»	Paris-Lyon-Méditerranée	391	»	»
— 1875, 4 %	523	»	»	Nord	1647 50	5	»	Paris (Grande-Ceinture)	391	»	»
— 1876, 4 %	523	»	»	Orléans	1275	5	»	Paris-Bourbonnais	392	»	»
Banque de France	3475	»	»	Ouest	845	5	»	Canal de Suez	580	»	»
Comptoir d'escompte	950	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1380	7 50	»				

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS	
3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

  

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS	
3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
13 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication volontaire.

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Le dimanche 10 octobre 1880, à midi.

1<sup>re</sup>. UNE MAISON, sise à Saint-Lambert-des-Lévéés, au canton de l'Oie-Rouge.

2<sup>me</sup>. ET UN MORCEAU DE TERRE en jardin et ouche, attachant à la maison, contenant 44 ares.

Voir les placards pour plus amples détails.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (573)

### A CÉDER DE SUITE

UN BON FONDS DE COMMERCE, situé à Tours, au centre des affaires.

— Spécialité de soieries et de dent.

S'adresser à Paris, à M. LANDRY, 4, rue de la Paix, et à Tours, à M<sup>e</sup> JOUANNEAU, huissier, rue Richelieu. (574)

### A VENDRE

### UN CAMION

N'ayant presque pas servi.

S'adresser à M<sup>me</sup> TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

### ON DEMANDE DES COURTIER

pour abonnements aux journaux financiers.

S'adresser au bureau du journal.

### VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL

des crûs les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE.

Envois franco jusqu'à destination. — Prix très-réduits.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

### MAISON DU CRÉDIT PARISIEN

Crédit à tout le monde.

Vente par abonnement, par versements de 1, 2, 3, 4, 5 francs par semaine, ou de 5, 10, 15, 25 francs par mois, selon le prix de l'objet.

Horlogerie, montres argent et or, en tous genres, pendules, candélabres, flambeaux, horloges, bijouterie, pendants d'oreilles or, bracelets, bagues — pour les chaînes et la bijouterie, mêmes articles en double or. Glaces en tous genres, armes de chasse, révolvers.

Il suffit d'envoyer 2 fr. ou 5 fr. en mandat ou timbres-poste pour souscrire à l'article que l'on désire. On recevra un reçu du versement, ainsi que le catalogue et le prix de tous nos articles.

S'adresser, franco, au Directeur du Crédit Parisien, Avenue-du-Calvaire, 75, à Valence (Drôme).

NOTA. — On demande des agents d'une bonne honorabilité, pour faire l'abonnement dans toutes les communes; envoyer 2 fr. pour recevoir toutes les instructions. (558)

### UNE DAME d'un certain âge demande un emploi.

Elle est apte à tous les travaux d'aiguille pour vêtements d'homme et de femme, peut tenir des écritures, et garder des enfants et des malades.

Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

### AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Président-Saint-Antoine n<sup>o</sup> 5, il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

PRIX MODÉRÉS.

### ROUSSEAU, RENÉ

Messager au Puy-Notre-Dame,

Successeur de SALOMON-RENARD,

Descend Hôtel d'Anjou, le mercredi et le samedi.



**AU PRINTEMPS**

**LAINAGES NOIRS**

28, rue de la Tonnelle, 28, SAUMUR.

Mérimos — Cachemire d'Ecosse — Cachemire de l'Inde — Crétonne — Pacha — Moire anglaise — Châles noirs, etc.

Les Magasins du Printemps, renseignés dès le mois de Février dernier sur la Hausse Certaine des Lainages, achetaient ferme des quantités considérables de TISSUS noirs de 1<sup>re</sup> Marques, dont la livraison s'effectue chaque jour et continuera jusqu'en Novembre prochain.

Cette Situation Exceptionnelle va leur permettre d'offrir à leurs Clientes des Lainages avec des différences de prix qu'on peut évaluer de 1 à 3 Francs par mètre au-dessous des cours actuels.

On ne trouvera nulle part d'occasions semblables à celles que le **PRINTEMPS** offrira

**Mardi prochain, 28 Septembre 1880**

et dont la nomenclature sera publiée Lundi par des affiches spéciales et dans le journal l'Echo Saumurois du même jour.

NOTA. — Afin de faciliter l'appréciation des Occasions absolument remarquables qu'ils annoncent, les **MAGASINS DU PRINTEMPS** feront remettre à domicile les Echantillons de leurs principales Affaires, et les Dames sont INSTAMMENT PRIÉES de vouloir bien les rapprocher de ceux qui leur seraient offerts aux mêmes prix.

**ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE** de l'indication, avec preuves irrécusables, d'une formule infallible pour guérir ou soigner et à peu de frais les écoulements récents des plus invétérés. — Envoyer à M. G. B. à Paris, 17, rue de Londres.

### VINS DE BORDEAUX

Côtes, de 110 à 150 la barrique. Médoc vieux, de 160 à 200 la barrique. Faculté de refus à l'arrivée. DES AGENTS SONT ACCRÉDITÉS SUR NOMBREUSES Villes. — Ecrire à M. FAUCHAT, à Bordeaux.

### VINS DE TABLE

Garantie nature. 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> et 3<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> et 5<sup>es</sup> et 6<sup>es</sup> et 7<sup>es</sup> et 8<sup>es</sup> et 9<sup>es</sup> et 10<sup>es</sup> et 11<sup>es</sup> et 12<sup>es</sup> et 13<sup>es</sup> et 14<sup>es</sup> et 15<sup>es</sup> et 16<sup>es</sup> et 17<sup>es</sup> et 18<sup>es</sup> et 19<sup>es</sup> et 20<sup>es</sup> et 21<sup>es</sup> et 22<sup>es</sup> et 23<sup>es</sup> et 24<sup>es</sup> et 25<sup>es</sup> et 26<sup>es</sup> et 27<sup>es</sup> et 28<sup>es</sup> et 29<sup>es</sup> et 30<sup>es</sup> et 31<sup>es</sup> et 32<sup>es</sup> et 33<sup>es</sup> et 34<sup>es</sup> et 35<sup>es</sup> et 36<sup>es</sup> et 37<sup>es</sup> et 38<sup>es</sup> et 39<sup>es</sup> et 40<sup>es</sup> et 41<sup>es</sup> et 42<sup>es</sup> et 43<sup>es</sup> et 44<sup>es</sup> et 45<sup>es</sup> et 46<sup>es</sup> et 47<sup>es</sup> et 48<sup>es</sup> et 49<sup>es</sup> et 50<sup>es</sup> et 51<sup>es</sup> et 52<sup>es</sup> et 53<sup>es</sup> et 54<sup>es</sup> et 55<sup>es</sup> et 56<sup>es</sup> et 57<sup>es</sup> et 58<sup>es</sup> et 59<sup>es</sup> et 60<sup>es</sup> et 61<sup>es</sup> et 62<sup>es</sup> et 63<sup>es</sup> et 64<sup>es</sup> et 65<sup>es</sup> et 66<sup>es</sup> et 67<sup>es</sup> et 68<sup>es</sup> et 69<sup>es</sup> et 70<sup>es</sup> et 71<sup>es</sup> et 72<sup>es</sup> et 73<sup>es</sup> et 74<sup>es</sup> et 75<sup>es</sup> et 76<sup>es</sup> et 77<sup>es</sup> et 78<sup>es</sup> et 79<sup>es</sup> et 80<sup>es</sup> et 81<sup>es</sup> et 82<sup>es</sup> et 83<sup>es</sup> et 84<sup>es</sup> et 85<sup>es</sup> et 86<sup>es</sup> et 87<sup>es</sup> et 88<sup>es</sup> et 89<sup>es</sup> et 90<sup>es</sup> et 91<sup>es</sup> et 92<sup>es</sup> et 93<sup>es</sup> et 94<sup>es</sup> et 95<sup>es</sup> et 96<sup>es</sup> et 97<sup>es</sup> et 98<sup>es</sup> et 99<sup>es</sup> et 100<sup>es</sup> et 101<sup>es</sup> et 102<sup>es</sup> et 103<sup>es</sup> et 104<sup>es</sup> et 105<sup>es</sup> et 106<sup>es</sup> et 107<sup>es</sup> et 108<sup>es</sup> et 109<sup>es</sup> et 110<sup>es</sup> et 111<sup>es</sup> et 112<sup>es</sup> et 113<sup>es</sup> et 114<sup>es</sup> et 115<sup>es</sup> et 116<sup>es</sup> et 117<sup>es</sup> et 118<sup>es</sup> et 119<sup>es</sup> et 120<sup>es</sup> et 121<sup>es</sup> et 122<sup>es</sup> et 123<sup>es</sup> et 124<sup>es</sup> et 125<sup>es</sup> et 126<sup>es</sup> et 127<sup>es</sup> et 128<sup>es</sup> et 129<sup>es</sup> et 130<sup>es</sup> et 131<sup>es</sup> et 132<sup>es</sup> et 133<sup>es</sup> et 134<sup>es</sup> et 135<sup>es</sup> et 136<sup>es</sup> et 137<sup>es</sup> et 138<sup>es</sup> et 139<sup>es</sup> et 140<sup>es</sup> et 141<sup>es</sup> et 142<sup>es</sup> et 143<sup>es</sup> et 144<sup>es</sup> et 145<sup>es</sup> et 146<sup>es</sup> et 147<sup>es</sup> et 148<sup>es</sup> et 149<sup>es</sup> et 150<sup>es</sup> et 151<sup>es</sup> et 152<sup>es</sup> et 153<sup>es</sup> et 154<sup>es</sup> et 155<sup>es</sup> et 156<sup>es</sup> et 157<sup>es</sup> et 158<sup>es</sup> et 159<sup>es</sup> et 160<sup>es</sup> et 161<sup>es</sup> et 162<sup>es</sup> et 163<sup>es</sup> et 164<sup>es</sup> et 165<sup>es</sup> et 166<sup>es</sup> et 167<sup>es</sup> et 168<sup>es</sup> et 169<sup>es</sup> et 170<sup>es</sup> et 171<sup>es</sup> et 172<sup>es</sup> et 173<sup>es</sup> et 174<sup>es</sup> et 175<sup>es</sup> et 176<sup>es</sup> et 177<sup>es</sup> et 178<sup>es</sup> et 179<sup>es</sup> et 180<sup>es</sup> et 181<sup>es</sup> et 182<sup>es</sup> et 183<sup>es</sup> et 184<sup>es</sup> et 185<sup>es</sup> et 186<sup>es</sup> et 187<sup>es</sup> et 188<sup>es</sup> et 189<sup>es</sup> et 190<sup>es</sup> et 191<sup>es</sup> et 192<sup>es</sup> et 193<sup>es</sup> et 194<sup>es</sup> et 195<sup>es</sup> et 196<sup>es</sup> et 197<sup>es</sup> et 198<sup>es</sup> et 199<sup>es</sup> et 200<sup>es</sup> et 201<sup>es</sup> et 202<sup>es</sup> et 203<sup>es</sup> et 204<sup>es</sup> et 205<sup>es</sup> et 206<sup>es</sup> et 207<sup>es</sup> et 208<sup>es</sup> et 209<sup>es</sup> et 210<sup>es</sup> et 211<sup>es</sup> et 212<sup>es</sup> et 213<sup>es</sup> et 214<sup>es</sup> et 215<sup>es</sup> et 216<sup>es</sup> et 217<sup>es</sup> et 218<sup>es</sup> et 219<sup>es</sup> et 220<sup>es</sup> et 221<sup>es</sup> et 222<sup>es</sup> et 223<sup>es</sup> et 224<sup>es</sup> et 225<sup>es</sup> et 226<sup>es</sup> et 227<sup>es</sup> et 228<sup>es</sup> et 229<sup>es</sup> et 230<sup>es</sup> et 231<sup>es</sup> et 232<sup>es</sup> et 233<sup>es</sup> et 234<sup>es</sup> et 235<sup>es</sup> et 236<sup>es</sup> et 237<sup>es</sup> et 238<sup>es</sup> et 239<sup>es</sup> et 240<sup>es</sup> et 241<sup>es</sup> et 242<sup>es</sup> et 243<sup>es</sup> et 244<sup>es</sup> et 245<sup>es</sup> et 246<sup>es</sup> et 247<sup>es</sup> et 248<sup>es</sup> et 249<sup>es</sup> et 250<sup>es</sup> et 251<sup>es</sup> et 252<sup>es</sup> et 253<sup>es</sup> et 254<sup>es</sup> et 255<sup>es</sup> et 256<sup>es</sup> et 257<sup>es</sup> et 258<sup>es</sup> et 259<sup>es</sup> et 260<sup>es</sup> et 261<sup>es</sup> et 262<sup>es</sup> et 263<sup>es</sup> et 264<sup>es</sup> et 265<sup>es</sup> et 266<sup>es</sup> et 267<sup>es</sup> et 268<sup>es</sup> et 269<sup>es</sup> et 270<sup>es</sup> et 271<sup>es</sup> et 272<sup>es</sup> et 273<sup>es</sup> et 274<sup>es</sup> et 275<sup>es</sup> et 276<sup>es</sup> et 277<sup>es</sup> et 278<sup>es</sup> et 279<sup>es</sup> et 280<sup>es</sup> et 281<sup>es</sup> et 282<sup>es</sup> et 283<sup>es</sup> et 284<sup>es</sup> et 285<sup>es</sup> et 286<sup>es</sup> et 287<sup>es</sup> et 288<sup>es</sup> et 289<sup>es</sup> et 290<sup>es</sup> et 291<sup>es</sup> et 292<sup>es</sup> et 293<sup>es</sup> et 294<sup>es</sup> et 295<sup>es</sup> et 296<sup>es</sup> et 297<sup>es</sup> et 298<sup>es</sup> et 299<sup>es</sup> et 300<sup>es</sup> et 301<sup>es</sup> et 302<sup>es</sup> et 303<sup>es</sup> et 304<sup>es</sup> et 305<sup>es</sup> et 306<sup>es</sup> et 307<sup>es</sup> et 308<sup>es</sup> et 309<sup>es</sup> et 310<sup>es</sup> et 311<sup>es</sup> et 312<sup>es</sup> et 313<sup>es</sup> et 314<sup>es</sup> et 315<sup>es</sup> et 316<sup>es</sup> et 317<sup>es</sup> et 318<sup>es</sup> et 319<sup>es</sup> et 320<sup>es</sup> et 321<sup>es</sup> et 322<sup>es</sup> et 323<sup>es</sup> et 324<sup>es</sup> et 325<sup>es</sup> et 326<sup>es</sup> et 327<sup>es</sup> et 328<sup>es</sup> et 329<sup>es</sup> et 330<sup>es</sup> et 331<sup>es</sup> et 332<sup>es</sup> et 333<sup>es</sup> et 334<sup>es</sup> et 335<sup>es</sup> et 336<sup>es</sup> et 337<sup>es</sup> et 338<sup>es</sup> et 339<sup>es</sup> et 340<sup>es</sup> et 341<sup>es</sup> et 342<sup>es</sup> et 343<sup>es</sup> et 344<sup>es</sup> et 345<sup>es</sup> et 346<sup>es</sup> et 347<sup>es</sup> et 348<sup>es</sup> et 349<sup>es</sup> et 350<sup>es</sup> et 351<sup>es</sup> et 352<sup>es</sup> et 353<sup>es</sup> et 354<sup>es</sup> et 355<sup>es</sup> et 356<sup>es</sup> et 357<sup>es</sup> et 358<sup>es</sup> et 359<sup>es</sup> et 360<sup>es</sup> et 361<sup>es</sup> et 362<sup>es</sup> et 363<sup>es</sup> et 364<sup>es</</sup>